

Responsabilité trans-générationelle pour le paiement des dettes

Par Visiteur												
Sommes nous compte.	responsables	des de	ettes	contractées	par nos	parents.	Ex:	chèque	sans	provisions,	découvert	de
Par Visiteur												
Bonjour Monsie	eur,											

Sommes nous responsables des dettes contractées par nos parents. Ex : chèque sans provisions, découvert de compte.

En aucune façon. Les parents ne sont pas responsables de leurs enfants (sauf mineurs) et les enfants ne sont pas responsables de leurs parents.

Cordialement